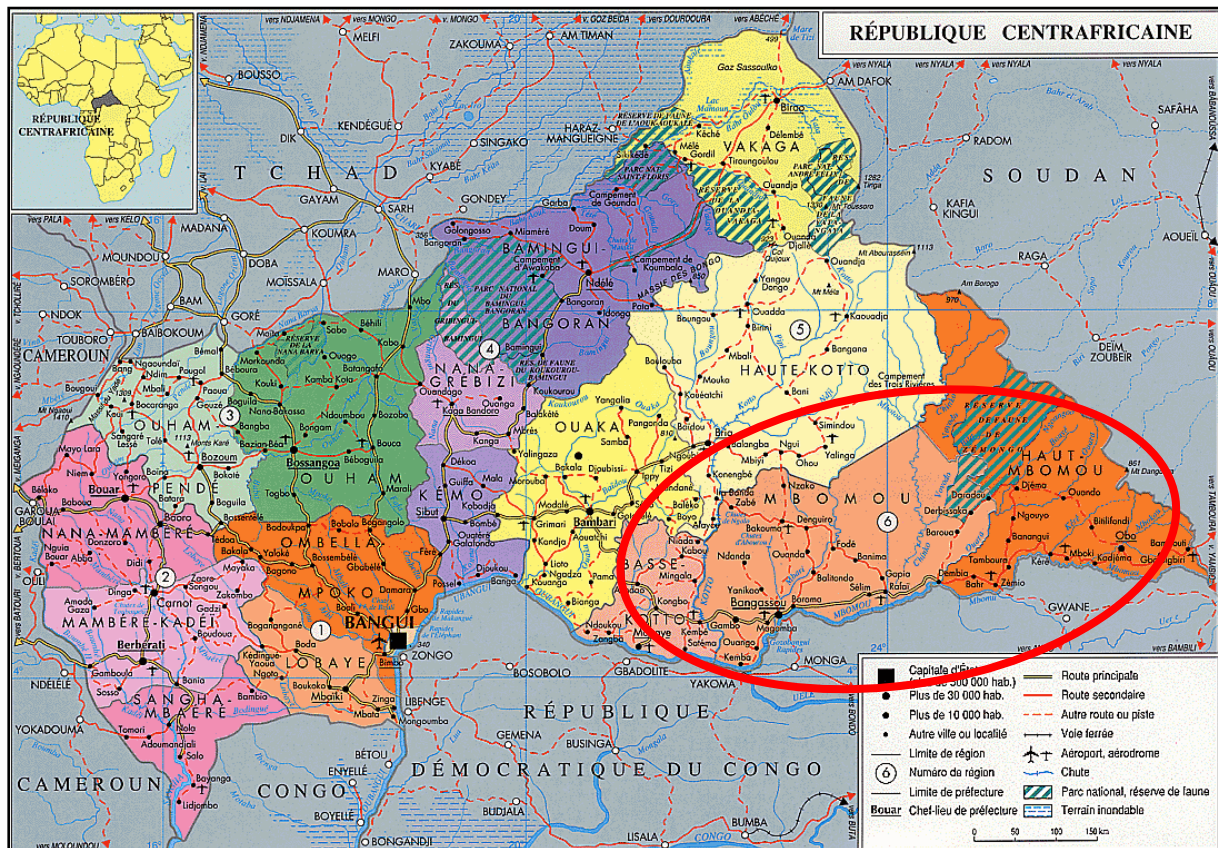


PROJET D'APPUI A LA RESOLUTION DES CONFLITS D'USAGE DE L'ESPACE
 DANS LE MBOMOU ET LE HAUT-MBOMOU, EST CENTRAFRICAINE
 REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



RAPPORT ANNUEL
 AVRIL 2006 - MARS 2007



**PROJET D'APPUI A LA RESOLUTION DES CONFLITS D'USAGE DE L'ESPACE
DANS LE MBOMOU ET LE HAUT-MBOMOU, EST CENTRAFRICAIN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**RAPPORT ANNUEL
AVRIL 2006 - MARS 2007**



TITRE : Projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut Mbomou, Est Centrafricain - République Centrafricaine - Rapport annuel Avril 2006 - Mars 2007

ORGANISME AUTEUR : Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune (Fondation IGF) & Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC)

PUBLICATION : Octobre 2007, Paris

ACCES DOCUMENT : Union Européenne, MEFCPE, Fondation IGF, FNEC

FINANCEMENT : Union Européenne, Fondation IGF, FNEC

PAYS CONCERNE : République Centrafricaine

MOTS-CLES : République Centrafricaine - Éleveurs - Agriculteurs - Chasseurs - Ressources Naturelles - Conflits - Mbomou - Haut Mbomou

SOMMAIRE

FICHE TECHNIQUE DU PROJET	6
LISTE DES ACRONYMES.....	7
1. CONTEXTE GENERAL.....	8
1.1. GENESE DE LA SITUATION ACTUELLE.....	8
1.2. CADRE LEGISLATIF	9
1.3. ORGANISATION DE L'ELEVAGE.....	10
1.4. ORGANISATION DE L'AGRICULTURE	13
2. CONTEXTE PARTICULIER DU MBOMOU ET DU HAUT MBOMOU.....	15
2.1. PEUPLEMENT	15
2.2. AGRICULTURE	15
2.3. ÉLEVAGE.....	15
2.4. FAUNE SAUVAGE ET CHASSE.....	16
2.5. ORGANISATION DES POPULATIONS	17
2.5.1. ASSOCIATIONS VILLAGEOISES	17
2.5.2. STRUCTURES D'ANIMATION	18
3. ACTIVITÉS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PROJET	19
3.1. RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AU PROJET	19
3.2. RÉALISATIONS.....	21
3.2.1. MISSIONS DE TERRAIN	21
3.2.2. CRÉATION DES GROUPEMENTS	30
3.2.3. APPUI/CONSEIL AUX GROUPEMENTS.....	31
3.2.4. FORMATION DES AGENTS DU PROJET	32
3.2.5. IDENTIFICATION DES CONFLITS	32
3.2.5.1. <i>Personnes ou groupes concernés par les conflits</i>	32
3.2.5.2. <i>Les différentes manifestations des conflits classiques</i>	33
3.2.5.3. <i>Les conflits liés à la faune sauvage</i>	34
3.2.5.4. <i>Procédure et règlement des conflits</i>	35
3.2.5.4.1. Conflits ne relevant pas du pénal.....	35
3.2.5.4.2. Autres cas.....	35
4. PREMIER CONSTAT A L'ISSUE DE LA PREMIERE ANNEE.....	37
5. PERSPECTIVES POUR LA DEUXIÈME ANNÉE.....	38
5.1. ORGANISATION D'UN ATELIER REUNISSANT TOUS LES ACTEURS	38
5.2. RASSEMBLER LES TEXTES LEGISLATIFS POUR DIFFUSION	38
5.3. POURSUIVRE L'ORGANISATION DES ELEVEURS EN GIP	38
5.4. METTRE EN PLACE LES COMITES MIXTES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (CMGRN) ET LES FORUMS DE MEDIATION.....	38
5.5. ASSURER LA FORMATION DES DELEGUES DES GIP	39

5.6. PROPOSER UN ZONAGE D'UTILISATION DES TERRITOIRES DANS LES PREFECTURES DU MBOMOU ET DU HAUT MBOMOU.....	39
5.7. ORGANISER DES REUNIONS DE SENSIBILISATION ET D'ANIMATION	39
6. CONCLUSION.....	40
7. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNÉE 2 (AVRIL 2007- MARS 2008).....	41

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

N° DE LA LIGNE BUDGETAIRE ET DENOMINATION	Ligne budgétaire 21-02-03, Cofinancement avec les ONG européennes de développement. Actions dans les Pays en Développement
ANNEE BUDGETAIRE	2004
PAYS DE MISE EN OEUVRE	République Centrafricaine
TITRE DE L'ACTION	Appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut-Mbomou, Est Centrafricain - République Centrafricaine
NOM DU BENEFICIAIRE	Fondation Internationale pour la Sauvegarde de la Faune
COUT TOTAL DE L'ACTION	232 992,50 €
CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE ET % DU COUT TOTAL	174 744 € (75%)
OBJECTIFS	<p>Objectif global : Contribuer à résoudre et prévenir les conflits d'usage de l'espace dans les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou en République Centrafricaine, aux frontières du Soudan et de la RDC</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conflits sociaux : Harmoniser la cohabitation entre les différents usagers de l'espace et des ressources de manière à prévenir les conflits Structurer les éleveurs pour éviter un développement incontrôlé de l'élevage Négocier un zonage des terroirs selon les besoins spécifiques des différentes catégories d'acteurs Initier des projets communs de développement local • Conflits environnementaux : Atténuer les pressions de l'élevage sur les ressources naturelles
PARTENAIRE LOCAL	Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) et ses structures (GIP, FELGIP, FERGEC)
GROUPES CIBLES	Éleveurs, Agriculteurs, Chasseurs-cueilleurs, Réfugiés
RESULTATS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> • Des forums efficaces de médiation associant tous les usagers de l'espace sont mis en place • Des groupements d'intérêt pastoraux (GIP) actifs sont constitués • Des plans participatifs d'occupation des sols (POS) sont négociés et contractualisés par le biais des comités locaux de gestion des ressources naturelles • Un fonds de développement local (FDL) est créé • La gestion des ressources naturelles s'améliore
ACTIVITES	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et animation de forums de médiation entre les usagers de l'espace et des ressources • Organisation des éleveurs en GIP • Élaboration de plans participatifs d'occupation des sols (POS) par l'intermédiaire des comités mixtes de gestion des ressources naturelles (CMGRN) • Création d'un fonds de développement local (FDL) • Renforcement des capacités de gestion des parcours pastoraux, des terroirs et des aires protégées via les comités mixtes de gestion des ressources naturelles (CMGRN)
DUREE	36 mois

LISTE DES ACRONYMES

ACDA	Agence Centrafricaine de Développement du Café
ADERAF	Association pour le Développement de Rafai
ALUSTEHB	Association pour la Lutte contre la Stérilité dans le Haut Mbomou
ANDE	Agence Nationale de Développement de l'Élevage
APICOZ	Association pour les Initiatives Communautaires de la ville de Zémio
AV	Association Villageoise
CESAO	Centre d'Études Économiques et Sociales de l'Afrique de l'ouest
CLED	Comités Locaux d'Eco Développement
CMGRN	Comité Mixte de Gestion des Ressources Naturelles
CNR	Commission Nationale pour les Réfugiés
COCRENAHB	Coopérative des Conservateurs des Ressources Naturelles du Haut Mbomou
DAM	Direction de l'Animation Mutualiste
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRE	Direction Régionale de l'Élevage
FDL	Fond de Développement Local
FELGIP	Fédérations Locales des Groupements d'Intérêts Pastoraux
FERGEC	Fédération Régionale des Groupements d'Éleveurs de Centrafrique
FNEC	Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains
Fondation IGF	Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune
GET	Groupement d'Éleveurs de Trypanotolérants
GIP	Groupement d'Intérêt Pastoral
GIR	Groupement d'Intérêt Rural
GV	Groupement Villageois
HCR	Haut Commissariat au Réfugiés
JUPEHB	Jeunesse Unie pour la Protection de l'Environnement du Haut Mbomou
MSF	Médecins Sans Frontières
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation socioProfessionnelle
PDSV	Projet de Développement des Savanes Vivrières
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
SOCADA	Société Centrafricaine de Développement Agricole
SOCADETEX	Société Centrafricaine de Développement des Textiles
SOCOCA	Société Cotonnière Centrafricaine
VUDEZ	Volontaires Unis pour le Développement de la Ville de Zémio
ZCV	Zones Cynégétiques Villageoises
ZIC	Zone d'Intérêt Cynégétique

1. CONTEXTE GENERAL

1.1. Genèse de la situation actuelle

La situation actuelle des deux Préfectures concernées par le projet, mais aussi de toute l'Afrique centrale peut s'analyser historiquement en différentes étapes :

Sur le territoire de la RCA, l'élevage est récent. Il n'est apparu dans ce qui était alors la colonie de l'Oubangui-Chari qu'au début des années 1920 avec l'arrivée depuis le Cameroun de pasteurs Peuls Mbororo, à la tête desquels Lamido Idje de lignée Djafoun. Les premières installations se sont faites dans les savanes de l'ouest, précisément dans les régions de Bouar, Baboua et Bocaranga. En 1930, Lamido Idje, avec l'appui des autorités coloniales, avait décidé de migrer vers le centre et l'Est à la tête d'un grand mouvement migratoire dénommé par les djafouns « Perrol ». Les parcours atteignaient Bossembélé au centre, Grimari et Bambari au l'Est. Cette migration encouragée avait pour but de répartir l'élevage bovin sur l'ensemble du territoire et de faire de la RCA un pays d'élevage bovin.

En 1937, le premier recensement du cheptel indiquait environ deux cent mille (200 000) têtes de bovins. Dans les années 60, au moment de l'indépendance, deux régions seulement accueillait les éleveurs Mbororo (Bouar à l'ouest et Bambari au centre est). En effet, la trypanosomiase et la peste bovine ont longtemps limité le développement de l'élevage en Centrafrique.

Cependant, la politique coloniale a toujours encouragé la sédentarisation des éleveurs à l'ouest et à l'est du pays, et, dans les années 70, à la faveur d'une situation politique et économique favorable, les éleveurs s'étendent à tout l'ouest et au centre du pays. En revanche, les savanes inhabitées du Haut Mbomou restent en marge de la progression de l'élevage. Elles sont réservées aux activités cynégétiques et touristiques.

A partir de 1975, le grand braconnage réduit drastiquement une faune encore florissante.

En 1983, année du dernier recensement exhaustif du bétail, la peste bovine anéantit des troupeaux entiers. Les grandes sécheresses, la quête de nouveaux pâturages, la recherche des espaces plus libres sont favorables à l'installation des nouvelles chefferies. Les migrations de troupeaux se font depuis le centre du pays vers l'extrême Est, presque vide de population.

Les conflits internes du Tchad et du Soudan provoquent l'afflux des transhumants étrangers temporaires et parfois leur installation permanente ou définitive. Cette affluence d'animaux et d'éleveurs dans une partie du pays autrefois presque inhabitée est à l'origine de compétitions nouvelles pour l'espace auxquelles participent tous les utilisateurs. Une partie des nouveaux arrivants n'obtient pas la nationalité centrafricaine et se trouve dépourvue de documents d'identité.

La grande crise politique de 2002-2003, notamment la quasi-disparition de l'État pendant cette période, l'augmentation de la fréquence des attaques des « coupeurs de routes » et enfin la paupérisation généralisée des populations rurales exacerbent les conflits.

Une organisation professionnelle forte, la Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (FNEC), tente d'organiser et de mobiliser les éleveurs, ce qui participe au règlement des conflits.

La compétition pour le foncier, dans un contexte de baisse de fertilité des terres agricoles et de diminution de qualité des pâturages et parcours, aggrave les conflits actuels ou potentiels.

La chasse locale ou traditionnelle qui avait toujours conforté les revenus monétaires et amélioré le régime des agriculteurs n'apporte pratiquement plus aucun bénéfice financier ou alimentaire, en raison : (i) d'une mauvaise gestion locale des ressources, (ii) d'une forte dégradation des milieux par une mauvaise utilisation agricole et pastorale, (iii) de l'apparition d'espèces végétales invasives, (iv) de l'envahissement des pâturages par les épineux (enbuissonnement) et les graminées à faible valeur, (v) de l'excès des incendies volontaires et enfin, (vi) d'un braconnage excessif.

Ainsi, le tourisme cynégétique autrefois florissant, ne rapporte pas plus au pays que seulement environ 10% du rapport du bois provenant exclusivement d'une petite région de l'extrême sud du Pays.

1.2. Cadre législatif

- La Loi 60-104 du 20/06/60 redéfinit les limites de la zone d'intérêt cynégétique (ZIC), des réserves et des parcs sur presque un tiers du territoire national à l'est du pays. La ZIC est réservée aux activités touristiques, dont la chasse mais cependant les interdictions de pâturage ne sont pas évoquées.

→ Fiche signalétique de la ZIC :

La ZIC qui couvre presque un tiers du nord et de l'est du pays, comprend : (i) des parcs nationaux, (ii) des réserves de faune, (iii) des secteurs de chasse amodiés (7 377 200 ha), (iv) des secteurs de chasse non amodiés, (v) des zones cynégétiques villageoises amodiées et non amodiées (3 496 300 ha au total), (vi) des secteurs dits libres (2 226 400 ha).

- La Loi 65-61 du 03/06/65 définit l'organisation de l'élevage. Son article 7 confirme que « la vaine pâture est le statut normal des terres en RCA (donc le pâturage est permis partout) aux exceptions suivantes : (i) terres ensemencées, (ii) terrains clos, (iii) forêts classées, (iv) réserves et parcs ». En revanche, il n'est pas question de la ZIC. Le même article précise que dans les communes d'élevage¹, les terres emblavées doivent être encloses sous peine de retomber dans le statut de la vaine pâture. L'article 8 indique que « *les animaux trouvés sur un terrain interdit, ne doivent en aucun cas être abattus, mais conduits en fourrière. Les agents ayant constaté l'infraction doivent avertir le Maire concerné* ».

A souligner : Ces deux lois sont les références des jugements. Pourtant elles ne sont ni très claires, ni très précises. Elles sont même, selon les jurisprudences, contradictoires. Une information sur les textes législatifs est donc tout à fait nécessaire, faute de pouvoir matérialiser sur le terrain, les limites des zones ouvertes au pâturage. Il faut souligner aussi que ces deux lois datent de 47 ans et 42 ans respectivement.

- La Loi n° 96. 013 du 13 janvier 1996 porte création des régions et fixe les limites territoriales en République Centrafricaine. C'est en application des dispositions de cette

¹ Il en existe 7 en RCA

loi que la FNEC a créé six régions et six FERGEC afin de déconcentrer et décentraliser ses activités. La zone du projet est couverte par la FERGEC N°6.

1.3. Organisation de l'élevage

→ L'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE)

C'est une agence placée sous la tutelle du Ministère en charge de l'élevage à laquelle est confiée la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement de l'élevage. Comme tous les services de l'État, l'ANDE a des directions régionales et des secteurs d'élevage dans les Préfectures et Sous-préfectures. L'ANDE emploie de nombreux vétérinaires et agents de santé animale. Elle a la charge de la surveillance et de la prévention des maladies animales. Elle collabore avec toutes les structures de la filière viande-bétail telles que la FNEC et les associations des commerçants à bétail. La recherche est peu développée, mais l'ANDE assure le suivi de l'état qualitatif et quantitatif des animaux d'élevage. Le dernier recensement général fiable de l'élevage date de 1983. Ce recensement fait état d'un effectif de deux millions cent quarante mille (2 140 000) bovins pour la République Centrafricaine. Il est à noter que ce recensement a été effectué juste après l'épidémie de peste bovine qui a décimé environ un tiers du cheptel national. Son résultat ne reflète donc pas la situation actuelle. En effet, on estimait en 2004 que dans le seul nord-ouest, le cheptel bovin s'élevait à environ 3,4 millions de têtes en saison sèche.

→ La FNEC

Elle a succédé en 1986 à l'ANEC (Association Nationale des Éleveurs Centrafricains) créée en 1974. C'est une organisation socioprofessionnelle (OP) indépendante qui défend les intérêts matériels et moraux des éleveurs. Cette OP, très forte et structurée, dispose d'un budget important (presque 300 M FCFA) constitué, pour la plus grande partie, par les cotisations des adhérents. Le président et le secrétaire général (directeur) sont élus. Soixante-dix permanents sont répartis entre le centre de Bangui pour les administratifs et responsables, et l'ensemble du pays pour les formateurs, animateurs, coordonnateurs de la DAM (Direction de l'Animation Mutualiste) ainsi que pour les percepteurs.

L'équipe dirigeante de la FNEC se compose de la manière suivante :

- Conseil d'Administration :

- Président : Aladji Souaibou Bi Amadou, Lamido² et maire de la commune d'élevage de Nièm-Yéléwa à Bouar
- Vice Président : Aladji Adamou Bi Ousmanou, Lamido et maire de la commune d'élevage de Ourodjafoun à Bambari
- Président d'honneur : Aladji Djaïga Bi Manou, Lamido et maire de la commune d'élevage de Pombolo à Bangassou

- Secrétariat Général (organe exécutif, élu pour un mandat de trois ans, renouvelable une seule fois) :

- Secrétaire Général de la FNEC: Youssoufa Yerima Mandjo, à Bangui. Il assure la gestion administrative et financière de la fédération.
- Secrétaire Général Adjoint de la FNEC : Dr Koumanda Kotogne.

² Chef traditionnel

→ Les Groupements d'Intérêt Pastoral (GIP)

Cellules de base de la FNEC au niveau des campements d'éleveurs, les GIP rassemblent 20 à 40 familles (ou troupeaux). Chaque GIP est représenté par un président (élu) et dirigé par des bureaux (élus) par l'assemblée générale des adhérents du groupement pour un mandat renouvelable de trois ans.

Fiche signalétique des GIP :

- Objectif :

- favoriser l'entraide entre les adhérents et défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres.

- Rôle :

- participer aux forums de médiation et de résolution des conflits au niveau du village ;
- représenter les éleveurs de son village dans toutes les réunions des organes régionaux de la FNEC ;
- représenter les éleveurs dans les CMGRN (Comités Mixtes de Gestion des Ressources Naturelles) et les CLED (Comités Locaux d'Eco-Développement).

- Avantages :

- bénéficier d'aides technique, financière et de formations en matière de : gestion, suivi-conseil, animation, sensibilisation, appui à la formulation des projets générateurs des revenus et des services sociaux. Les activités sont réalisées grâce à un réseau d'agents animateurs, formateurs, et coordonnateurs régionaux mis en place par la FNEC ;
- se procurer les médicaments vétérinaires à moindre prix avec jadis des remises de 10 % accordées par les dépôts de la FNEC.

- Ressources : Les ressources des GIP proviennent des cotisations des adhérents.

→ Les Fédérations Locales des Groupements d'Intérêts Pastorales (FELGIP)

Elles sont dirigées par un bureau élu en Assemblée générale regroupant les délégués des GIP. Le bureau a un mandat de trois ans renouvelables. Les présidents élus de ces FELGIP sont les représentants de la FNEC au niveau des sous-préfectures. Il peut y avoir une ou plusieurs FELGIP dans une sous-préfecture.

Les FELGIP sont des véritables outils de développement local car elles développent des activités économiques grâce aux cotisations de leurs membres (GIP) et réalisent des œuvres sociales et des petits projets communautaires. Les FELGIP bénéficient d'appuis financiers des FERGEC et de la FNEC. Cette dernière leur apporte également une aide technique par le biais des coordinations régionales de l'Animation Mutualiste.

Il existe actuellement trente neuf (39) FELGIP réparties dans les six (06) régions du Pays.

→ Les Fédérations Régionales des Groupements d'Éleveurs de Centrafrique (FERGEC)

Conformément à la Loi n° 96. 013 du 13 Janvier 1996, portant création des régions et fixant les limites territoriales, il n'existe qu'une seule FERGEC par région administrative.

Les FERGEC jouissent de l'autonomie financière. Elles sont dotées de la personnalité juridique et morale dans leurs régions respectives. Leur durée est illimitée.

On trouve donc six (6) FERGEC en RCA, chacune ayant un territoire de compétence s'étendant sur deux ou trois préfectures.

Tableau 1 : Territoires couverts par les FERGEC

Nom de la FERGEC	Préfectures couvertes	Siège
FERGEC N° 1	Ombella-Mpoko, Lobaye	Yaloké
FERGEC N° 2	Nana Mmbéré, Mambéré Kadeï, Sangha Mbaéré	Bouar
FERGEC N° 3.	Ouham, Ouham Pendé	Bozoum
FERGEC N° 4	Ouaka, Kemo, Nana Gribizi	Bambari
FERGEC N° 5	Haute Kotto, Bamingui Bangoran, Vakaga	Bria
FERGEC N° 6	Basse Kotto, Mbomou, Haut Mbomou	Bangassou

Les FERGEC sont dirigées par des bureaux élus en assemblée générale. Elles sont composées des :

- Fédérations Locales des Groupements d'Intérêt Pastoral (FELGIP) ;
- Groupements d'Intérêt Pastoraux (GIP) ;
- Groupements d'Intérêt Agro-Pastoraux (GIAP) ;
- Groupements d'Éleveurs de Trypanotolérants (GET) ;
- autres groupements d'éleveurs légalement reconnus et affiliés à la FNEC.

L'adhésion à la FERGEC est libre et volontaire et ouverte à tous les groupements d'éleveurs de la région, qui sont disposés à utiliser ses services et accepter les responsabilités correspondantes. Elle est matérialisée par un contrat d'adhésion entre le Conseil d'Administration de la FERGEC et le groupement.

Les FERGEC ont pour objet :

- la défense des intérêts moraux et matériels des éleveurs ;
- la représentation des éleveurs au niveau de la région ;
- la promotion de l'élevage par :
 - la formation des éleveurs,
 - l'approvisionnement en intrants,
 - le développement de techniques d'élevages améliorées et de l'agro-élevage,
 - la commercialisation du bétail.
- l'amélioration des conditions de vie des éleveurs par :
 - l'alphabétisation des éleveurs,
 - la scolarisation des enfants d'éleveurs,
 - la lutte contre la pauvreté,
 - des actions en faveur de la santé,
 - la lutte contre le VIH/SIDA,
 - la lutte contre l'insécurité,

- une meilleure intégration des éleveurs dans la communauté,
- la protection de l'environnement.
- la structuration du milieu des éleveurs par :
 - leur rôle de représentant de la FNEC (notamment collecte des cotisations et contributions des éleveurs),
 - le suivi des activités des GIP et FELGIP,
- la gestion du personnel et du matériel mis à sa disposition par la FNEC.

La FNEC accorde à chaque FERGEC 25% des recettes réalisées dans sa zone d'action. Ces ristournes permettent aux FERGEC d'assurer leur fonctionnement, de réaliser les activités commerciales pour financer les investissements et autres programmes d'emplois budgétisés. Il s'agit notamment des salaires de certains agents, du carburant pour les animateurs, des divers appuis aux initiatives des groupements (micro projets), d'appui à la sécurité des éleveurs, de la réparation des véhicules et/ou motos affectés aux agents de la région par la FNEC.

Au niveau des régions, six (6) coordinations régionales sont chargées de la mise en œuvre des programmes d'appui aux FERGEC de leurs régions respectives sous la supervision du Coordonnateur National de l'Animation Mutualiste placé sous l'autorité du Secrétaire Général de la FNEC.

➔ Les éleveurs centrafricains appartiennent principalement au groupe Peul Mbororo. Arrivés en RCA dans les années 20, ils se sont peu à peu étendus à l'ensemble du Pays. Certains sont sédentarisés ou pratiquent de nouvelles activités. D'autres sont restés transhumants et se déplacent parfois au-delà du territoire national. Leur organisation sociale traditionnelle est restée très forte.

- Les *Lamido* sont des chefs traditionnels avec un pouvoir très étendu dans l'espace puisque leur champ d'action peut aller d'une Sous-préfecture à plusieurs Préfectures. Ils sont également officiers d'état civil car ils sont nommés maires des communes d'élevage par le Gouvernement. Il existe ainsi sept (7) *Lamido* qui sont les maires des sept (7) communes d'élevage que compte la RCA. Les *Lamido* ont une influence considérable sur toutes les ethnies peules vivant dans leurs zones d'actions. En effet, non seulement ils nomment et investissent les *Ardo*, mais ils ont aussi un rôle social et religieux très important dans leur milieu. Ils sont, par exemple, les seuls habilités à célébrer des mariages ou à y mettre fin.
- Les *Ardo*, chefs de lignage, leaders, chefs de famille, « celui qui marche devant sa famille », respectés par tous, conservent également un rôle religieux et social très fort. Les *Ardo* ont une influence qui n'est pas territoriale, mais qui est familiale (de lignage). C'est à la fois une force, car leur influence n'est pas amoindrie par l'éclatement géographique des familles et des troupeaux, mais aussi une faiblesse car ils sont mal armés pour régler des conflits liés au territoire ou à l'espace.

1.4. Organisation de l'agriculture

Contrairement à la plupart des éleveurs de bovins qui parcourent un espace très vaste, parfois à cheval sur plusieurs pays, pour assurer la nourriture de leurs animaux en toutes saisons, les agriculteurs de RCA sont sédentaires. Leurs déplacements se limitent à leur terroir, même lorsqu'ils pratiquent la culture itinérante sur brûlis.

Les populations sédentaires du bassin de l'Oubangui ont souffert, bien avant la colonisation, de la traite orientale pratiquée par des groupes venant de l'est de l'Afrique. Suakim, Port Soudan, Zanzibar, entre autres ont été des grands ports négriers.

Les agriculteurs centrafricains sont ethniquement et socialement très diversifiés. Il existe plusieurs dizaines de groupes sociolinguistiques. Les structures traditionnelles pré coloniales ont beaucoup reculé et ont parfois disparu : les unités claniques ou lignagères, le *makoundji* (responsable de la terre) et son conseil des sages se sont dilués d'abord dans l'organisation coloniale, puis dans l'État moderne.

L'organisation socioprofessionnelle des agriculteurs est forte dans les filières de rente (café, sucre, coton), mais faible dans le secteur vivrier. Un certain nombre de Groupements Villageois (GV), d'Associations Villageoises (AV), de Groupements d'Intérêts Ruraux (GIR) sont souvent des coquilles vides car ils manquent de moyens techniques et financiers pour réaliser efficacement leurs programmes d'activité.

Les deux tiers de la population active vivent de l'agriculture, sur de petites parcelles occupant seulement 3 p. 100 du territoire. Dans le domaine vivrier, le manioc (563 000 tonnes en 2004) est la culture la plus importante, couvrant 10 p. 100 des terres cultivables. Viennent ensuite le maïs (119 000 tonnes), le mil (10 620 tonnes), le sorgho (42 480 tonnes), l'igname et la patate douce. Le gouvernement encourage la culture du tabac, du sésame et du riz.

Concernant les deux principales cultures de rente, la production du coton est passée de 26 500 tonnes en 1989 à 30 000 tonnes en 2004, tandis que le café a vu son volume diminuer de 19 800 à 7 500 tonnes. La filière bois vient en tête du secteur primaire (2,82 millions de m³ en 2003). La pêche en eau douce a fourni 15 125 tonnes de poissons en 2001.

Les projets de développement agricole tels que l'ACDA, la SOCADA, la SOCOCA, l'ADECAF ou le PDSV, ont permis de financer l'agriculture centrafricaine dans les régions N°1, N°2, N°3 et N°4, jusqu'en 2001. Ces structures sont fermées soit pour des raisons de pillage soit pour des raisons de fin de projets. Le Mbomou et le Haut Mbomou n'ont pas été touchés par ces projets.

2. CONTEXTE PARTICULIER DU MBOMOU ET DU HAUT MBOMOU

2.1. Peuplement

Dans la zone concernée par le projet, la densité de population est très faible. Selon les résultats du dernier recensement, le Mbomou comptait 164 009 habitants en 2003 (D = 2,7 hab. /km²) et le Haut-Mbomou, 57 602 personnes (D = 1,0 hab./km²).

Deux grands camps de réfugiés soudanais ont été installés il y a 17 ans à Mboki et à Obo. Ces réfugiés provenant du Soudan ont été jusqu'à 100 000 dans le Haut-Mbomou. Les camps de réfugiés sont aujourd'hui en cours de fermeture.

2.2. Agriculture

Le Mbomou et le Haut Mbomou sont traditionnellement des régions de chasse et de pêche. L'agriculture y est très peu pratiquée ; elle est dominée par l'agriculture vivrière. Le café n'occupe qu'une petite frange entre la rivière Mbomou et la route nationale n° 2. Les principales cultures sont : le manioc, la banane plantain, le maïs et les légumes pour des besoins de consommation familiale. Les arbres fruitiers sont nombreux : manguiers, cocotiers, papayers, bananiers fruit et bananiers plantain, sont plantés ou spontanés dans les villages.

L'arrivée des réfugiés soudanais et des éleveurs Mbororo dans la zone a permis d'augmenter la production de manioc et autres denrées alimentaires car l'écoulement des produits n'est plus un facteur limitant. Pour permettre de satisfaire la forte demande des éleveurs Mbororo en produits vivriers, les réfugiés soudanais ont ouvert de vastes champs de manioc autour de leurs campements. Selon les propos du député de Obo, la présence des éleveurs Mbororo a multiplié par 100 le flux monétaire dans le Haut Mbomou et permis la création de plusieurs marchés locaux qui constituent des points d'échange importants entre les communautés.

Contrairement aux régions N°1, 2, 3 et 4 (voir § 1.3.), la région N°6, notamment le Mbomou et le Haut Mbomou, n'a jamais bénéficié des projets de développement dans le domaine de l'agriculture.

2.3. Élevage

L'élevage Mbororo est une nouveauté pour la région. Au dernier recensement général de l'élevage de 1983, il n'y avait pratiquement aucun bétail dans le Haut Mbomou. Le premier éleveur Mbororo n'y est en effet arrivé qu'en 1987. Aujourd'hui, on compte environ 250 000 têtes de bovins dans cette préfecture. A la suite des événements militaro-politiques récents et de l'apparition du phénomène zarguina (coupeurs de routes) dans les zones traditionnelles d'élevage, les éleveurs transhumants et leurs troupeaux ont afflué dans cette région. En outre, la situation dans les pays voisins (Tchad, Soudan et RDC) a provoqué la venue temporaire et parfois l'installation définitive de nombreux troupeaux. Le marché à bétail de Mboki, source d'alimentation des marchés à bétail de Bangui et même de Brazzaville, voit ainsi passer chaque jour de 200 à 1 000 bovins.

Toute la zone du projet dans le Mbomou et le Haut Mbomou dépend de la FERGEC N°6 qui couvre aussi la préfecture de la Basse Kotto (voir tableau 1).

Fiche signalétique de la FERGEC N° 6 :

- Date de création : Août 2006
- Date de la dernière AG : Mars 2007
- Membres du bureau exécutif élu en AG :
 - Président : Ardo Younoussa Bi Djaïga
 - Vice-Président : Ardo Hodiré Bi Bouba
 - Trésorier : Ali Ibrahim
 - Secrétaire général : Issa Bi Amadou

2.4. Faune sauvage et chasse

Dans le Mbomou et le Haut Mbomou, situés en totalité dans la ZIC, la faune sauvage était très riche jusqu'au début des années 80. En 1970, les troupeaux d'animaux sauvages y étaient si denses qu'en véhicule, il fallait se déplacer à très faible vitesse pour ne pas heurter buffles, cobes, éléphants... La région accueillait les plus beaux éléphants africains.

L'augmentation de la population et des terres cultivées, l'apparition et le développement de l'élevage et depuis quelques dizaines d'années, l'instabilité politique et un braconnage intense en partie organisé depuis le Soudan, ont fait reculer toute la grande faune. Quelques espèces forestières ont pu se maintenir un peu mieux que celles de savane, dont les bongos et les chimpanzés (souvent confondus localement avec les gorilles).

Deux types de chasse sont légalement pratiqués aujourd'hui :

- La **chasse par les nationaux** est celle pratiquée par les habitants du Pays. Elle doit respecter la réglementation qui a trait : (i) au permis de chasser, (ii) au droit de port d'arme (armes légales) (iii) aux territoires autorisés, (iv) aux périodes d'ouverture, (v) aux espèces chassables. En réalité ce type de chasse locale légale n'existe pratiquement pas, la plupart des chasseurs locaux ne semblent pas respecter la réglementation.
- La **chasse sportive** est synonyme de tourisme cynégétique. Les chasseurs, le plus souvent étrangers, achètent les services d'une société de safari, amodiataire de secteurs de chasse, qui organise tout : permis, transports, hôtellerie, chasse proprement dite, préparation des trophées, etc...

Dans les deux Préfectures, six (6) secteurs de chasse classiques sont amodiés. Les secteurs 49, 50 et 64 dans la commune de Rafai, d'une surface totale de 675 900 ha sont attribués à Lemaux Safari et gérés par Jacques Lemaux. Les secteurs 51, 53 et 65 dans la commune de Zémio, d'une superficie totale de 521 600 ha sont attribués à National Safari et gérés par Alain Lefol. Les espèces les plus recherchées hormis l'éland de Derby, sont principalement forestières (bongo, sitatunga et céphalophe à dos jaune).

Chacune des deux communes concernées reçoit : (i) 45 % des licences de guides et d'aspirants guides, (ii) 55 % des patentes de sociétés, (iii) 60 % des locations de territoire et (iv) 25 % des taxes d'abattage.

Ces sommes avoisinent les 3 M FCFA pour la commune de Rafai et 2,35 M FCFA pour la commune de Zémio.

Tous les autres prélèvements d'animaux sauvages relèvent du braconnage. On peut, à cet égard, distinguer deux types principaux :

- Le **braconnage "artisanal"**. Cette forme de braconnage dont la finalité est la recherche de viande, concerne tous les groupes sociaux : (i) agriculteurs (dont

certaines s'affichent comme agriculteurs-chasseurs), (ii) pêcheurs (mais aucun ne pratique cette activité à temps plein dans la zone), (iii) éleveurs sédentaires, (iv) éleveurs transhumants nationaux ou étrangers, (v) réfugiés, (vi) artisans, (vii) chercheurs de diamants, (viii) commerçants,...

Les plus actifs sont les agriculteurs-chasseurs qui arrêtent l'activité de chasse au moment des travaux agricoles (brûlis, semis, récolte). Leur activité semble bien acceptée par le reste de la population qu'ils fournissent en viande de brousse fraîche ou boucanée. Ils ne prélèvent que les petits mammifères : céphalophes, porcs-épics... En revanche, la même activité pratiquée par les éleveurs, même sédentaires, est très mal acceptée. Elle est encore plus mal acceptée lorsqu'elle est (ou était) pratiquée par les réfugiés soudanais ou par les éleveurs transhumants soudanais, souvent équipés d'armes de guerre. Ils sont accusés de détruire la faune sauvage.

Impact de ce braconnage en termes écologiques et économiques :

Lorsque la faune était encore commune, des commerçants-trafiquants fournissaient des cartouches aux chasseurs et récupéraient la viande boucanée pour la commercialiser en ville ou l'exporter. Cette pratique a eu des conséquences désastreuses, car elle s'est faite sans aucune gestion ni d'espèces, ni de sexes, ni de classes d'âge, ni de périodes, ni de territoires. Malgré toutes les exhortations des eaux et forêts, des gardes, des chasseurs sérieux, des gestionnaires, la réponse systématique a toujours été « *c'est la viande* », signifiant que la valeur de vente de toute viande boucanée de n'importe quelle espèce, de n'importe quel âge, à n'importe quelle période avait la même valeur. La viande d'un mâle de bongo au trophée exceptionnel ne vaut rien de plus que la viande d'une femelle pleine ou que celle d'un jeune de l'année alors que la valeur cynégétique varie de 100 à 1 et que la valeur démographique varie elle aussi de 100 à 1.

- Le **braconnage professionnel** vient principalement du Soudan, mais aussi de RDC. Les braconniers possèdent des armes de guerre et tuent « sur commande » pour des trafiquants d'ivoire ou de Primates, en particulier. Cet aspect du braconnage est le plus terrible. Il obéit à des règles inacceptables et strictement financières destinées à faire monter la valeur des stocks d'ivoire (ou autrefois de cornes de rhinocéros) détenus par des États et des particuliers. Le défi dépasse de très loin la RCA et les sommes concernées s'approchent de celles des trafics de stupéfiants et des contrefaçons. Le braconnier-tueur ne touche que 0,1 à 1 % des sommes en jeu. La presque totalité assure la fortune des trafiquants. Schéma classique des trafics de drogue ou de diamants,...

2.5. Organisation des populations

2.5.1. Associations villageoises

On trouve plusieurs associations villageoises dans la zone du projet :

- La Jeunesse Unie pour la Protection de l'Environnement du Haut Mbomou (JUPEHB), dont la principale mission n'est autre que celle d'engager des actions communautaires de vaste dimension, de nature non seulement à protéger la faune mais aussi la flore du Haut Mbomou en général, et celle de Zémio en particulier.
- Les Volontaires Unis pour le Développement de la Ville de Zémio (VUDEZ), dont l'activité principale est la mise en place des innovations nécessaires pour un développement suivant la méthode d'approche participative. Les orientations du plan de développement de la ville de Zémio reprennent souvent le programme des VUDEZ.

Les actions de l'association se focalisent en priorité sur des réunions de sensibilisation de toute la population pour que celle-ci prenne conscience de l'importance que revêt la cohésion des collectivités locales pour les prises de décisions en matière d'actions communautaires en faveur de :

- la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes ;
 - la promotion des cultures maraîchères et vivrières ;
 - la protection de la ZIC ;
 - la mise en place des initiatives en soins de santé primaire et santé communautaire.
- L'Association pour la Lutte contre la Stérilité dans le Haut Mbomou (**ALUSTEHB**) œuvre dans le domaine de la sensibilisation de la masse paysanne pour la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles souvent mises en cause dans les différents types de stérilité à Zémio. Elle soutient aussi les patients atteints de stérilité congénitale dans la recherche de solutions à leur problème.
- L'Association pour les Initiatives Communautaires de la ville de Zémio (**APICOZ**): cette structure participe pleinement aux actions communautaires de la ville de Zémio (construction d'écoles, de centres de santé, de ponts et entretien des routes).

2.5.2. Structures d'animation

Le Projet "Forêt de Bangassou" a mis en place des structures d'animation telles que les Comités Locaux d'Eco Développement (CLED) qui manquent de moyens et de personnel qualifié dans le domaine de l'animation rurale pour pouvoir jouer pleinement leur rôle.

Mis à part des structures de chasses sportives (compagnie de safaris) qui interviennent en matière de gestion des ressources naturelles, il n'existe aucune autre structure d'animation des populations rurales dans ce domaine dans le Haut Mbomou.

A souligner : Le projet d'appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace pastoral exécuté conjointement par la FNEC et son partenaire la Fondation IGF sur financement de l'Union Européenne arrive donc à point nommé dans le Mbomou et le Haut Mbomou pour appuyer les populations qui doivent accepter de cohabiter avec les éleveurs dans la paix et la sérénité.

3. ACTIVITÉS DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PROJET

3.1. Ressources humaines affectées au projet

NOM ET PRENOMS	FONCTION	LIEU D'AFFECTATION	ACTIVITES DANS LE CADRE DU PROJET
YOUSSOUFA Y. MANDJO	Secrétaire Général de la FNEC	Bangui	Coordonnateur National du Projet
ISSA BI AMADOU remplace POUNANGUERIE Marius Sébastien depuis juillet 2007	Animateur-Coordonnateur de la Direction de l'Animation Mutualiste (DAM, FNEC)	Bangassou région n°6 (Basse Kotto, Mbomou et Haut Mbomou)	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner toutes les activités du projet sur le terrain en collaboration avec le coordonnateur national basé à Bangui ; • Mettre en place et animer des forums de médiation entre usagers de l'espace et des ressources , • Organiser les éleveurs en Groupements d'Intérêt Pastoral (GIP) ; • Susciter la création de groupements d'éleveurs (GIP, GIAP) ; • Assurer l'appui conseil aux groupements et fédérations en collaboration avec les autres agents du projet ; • Organiser et animer des sessions de formation des différents acteurs ; • Appuyer à la formulation des projets communs des usagers de l'espace ; • Gérer les ressources humaines et matérielles mises à sa disposition en collaboration avec le coordonnateur national du projet ; • Rédiger les rapports mensuels, trimestriels, ou annuels des activités • Participer à des missions d'évaluation des activités ; • Rédiger les rapports des missions et comptes rendus des réunions organisées dans la zone du projet ; • Appuyer les CMGRN dans la recherche des solutions pour prévenir les conflits ou pour gérer les conflits liés à l'utilisation conjointe de l'espace ; • Collaborer avec les autorités locales et les associations ayant des objectifs d'autopromotion communautaires.
MOUSSA YOUSOUFA	Animateur-Formateur de la DAM	Bangassou région n°6 (Basse Kotto, Mbomou et Haut	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins en formation des éleveurs ; • Animer des sessions de formations et les séances d'animation en

		Mbomou)	<p>collaboration avec le Coordonnateur régional ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer régulièrement le Coordonnateur Régional et le Directeur de l'Animation Mutualiste (DAM) des demandes et problèmes des éleveurs ; • Organiser les réunions d'animation dans les groupements ; • Mobiliser les compétences extérieures nécessaires à ces réunions ; • Rendre compte par des rapports, comptes rendus, procès verbaux de toutes les activités réalisées dans la zone du projet • Appuyer les groupements dans la formulation des microprojets ; Développer les collaborations avec toutes les structures d'encadrement ou d'appui intervenant dans sa zone, notamment pour la mise en œuvre des projets communautaires.
IDRISS ADAMOU	Animateur de la DAM	Alindao région n°6 (Basse Kotto, Mbomou et Haut Mbomou)	<ul style="list-style-type: none"> • Les mêmes que celles de Moussa Youssoufa
MONOLIGOUNA TOKO Justin Martinien	Technicien Supérieur des Eaux et Forêts	Bangassou région n°6 (Basse Kotto, Mbomou et Haut Mbomou)	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter les échanges entre tous les acteurs, • Sensibiliser à la protection de l'environnement, à la gestion durable des parcours pastoraux, à la maîtrise des feux chauds de saison sèche ; • Identifier les besoins en formation des éleveurs ; • Toutes les activités précédemment décrites pour les animateurs de la DAM.
OUMAROU DJIBO	Chauffeur-mécanicien		<ul style="list-style-type: none"> • Assurer les petites réparations ; • Assurer la conduite des missions en véhicule dans la zone du projet.

3.2. Réalisations

3.2.1. Missions de terrain

→ Mission 1

Intitulé de la mission	Participation aux Assemblées Générales des Fédérations Locales des Groupements d'Intérêts Pastoraux (FELGIP)
Dates de la mission	Du 25 novembre 2005 au 05 août 2006
Lieux de la mission	15 préfectures (Ombella Mpoko, Lobaye, Ouham, Ouham Pendé, Nana Mambéré, Mambéré Kadéi, Sangha Mbaéré, Kémo, Nana Gribizi, Ouaka, Haute Kotto, Basse Kotto, Vakaga, Mbomou et Haut Mbomou)
Missionnaires	- Monsieur Youssoufa Y. Mandjo, Secrétaire Général de la FNEC (Chef de mission) ; - Docteur Koumanda Kotogne, Secrétaire Général Adjoint de la FNEC ; - Monsieur Ousman Shehou, Directeur de l'Animation Mutualiste ; - Monsieur Hodi Ali Alidou, Coordonnateur régional n°1 de la FNEC ; - Monsieur Ata Mobibo, Coordonnateur régional n°2 et 3 de la FNEC ; - Monsieur Issa Bi Amadou, Coordonnateur Régional n°4, 5 et 6 de la FNEC.
Objectifs de la mission	1. Participer aux Assemblées Générales des FELGIP en vue de renouveler les bureaux dont les mandats sont arrivés à expiration et de redynamiser les FELGIP en rapprochant les éleveurs de leurs fédérations grâce aux actions locales, 2. Créer neuf (9) FELGIP dans les sous-préfectures de Birao, Bambari, Mobaye, Zangba, Mingala, Bangassou, Gambo, Zémio et Obo
Résultats de la mission	1. Les bureaux de 32 FELGIP des différentes régions ont été renouvelés ; 2. 9 FELGIP ont été créées dans les sous-préfectures de Birao, Bambari, Mobaye, Zangba, Mingala, Bangassou, Gambo, Zémio et Obo.

→ Mission 2

Intitulé de la mission	Présence des éleveurs de gros bétail dans la Préfecture du Mbomou
Dates de la mission	Du 18 au 30 avril 2006
Lieu de la mission	Préfecture du Mbomou
Missionnaires	- Monsieur Pounanguere Marius Sébastien, Animateur-Coordonnateur de la Direction de l'Animation Mutualiste (FNEC), Région 6 ; - Monsieur Ousman Shehou, Directeur de l'Animation Mutualiste.
Objectifs de la mission	1. S'enquérir de la présence effective des éleveurs de gros bétail dans la localité ; 2. Elaborer la liste et les localisations des groupements d'éleveurs, des ONG, des chasseurs/agriculteurs, etc. ; 3. Etablir les différents types de conflits d'usage de l'espace existant.
Résultats de la mission	1. <u>Présence de</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Eleveurs de gros bétail en petit nombre n'appartenant à aucun groupement légal constitué et reconnu par la FNEC [Bakouma et Mourou Fadama (Zones Cynégétiques)]

	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq (5) groupements d'éleveurs de gros bétail reconnus par la FNEC [Préfecture de Bangassou et Nzako (zone minière)] <p>2. <u>Institutions intervenant dans le Mbomou en dehors de la FNEC :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> . Projet CAF/95/G31 Forêt de Bangassou . CARITAS Bangassou <p>3. <u>Types de conflits d'usage de l'espace existant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dégâts agricoles occasionnés par les bovins des éleveurs tranchés en faveur des agriculteurs (très forte amende infligée aux éleveurs par le tribunal coutumier en faveur des agriculteurs, suite aux dégâts dans les champs) ; • Destruction des bovins par empoisonnement, armes de fabrication locale ou pièges ; • Non respect des espaces réservés à l'élevage de gros bétail par la population autochtone ; • Méconnaissance des textes conférant le statut de zone cynégétique. <p>La mission a en outre noté qu'aucun autochtone ne pratique l'élevage bovin et obtenu les cartes des terroirs et des zones d'intérêt cynégétique</p>
--	--

→ *Mission 3*

Intitulé de la mission	Modalités techniques et financières du lancement du Projet
Dates de la mission	Du 6 au 13 mai 2006
Lieu de la mission	Bangui
Missionnaire	Docteur Philippe Chardonnet (Directeur de la Fondation Internationale pour la Gestion de la Faune)
Objectifs de la mission	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rencontrer le partenaire local (FNEC) 2. Rencontrer le Bailleur (UE) 3. Rencontrer les Ministères de tutelle 4. Rencontrer les autres acteurs impliqués
Résultats de la mission	<p><u>Personnes rencontrées :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. FNEC : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Youssoufa Mandjo, Secrétaire Général, • Monsieur Koumanda Kotogne, Secrétaire général adjoint. 2. Union Européenne : <ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Jean-Claude Esmieu, Ambassadeur Chef de Délégation, • Madame Laurianne Comard, Chargée de mission Politique, • Docteur Lambert, Chargé de mission Santé et Développement, • Monsieur Corrado Pampaloni, chargé de mission Développement et Environnement. 3. Ministères de tutelle <ul style="list-style-type: none"> • Ministère du Développement Rural : <ul style="list-style-type: none"> - Lieutenant-Colonel Parfait Anicet Mbay, Ministre, - Bertrand Wybrecht, Conseiller technique du Ministre, • Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, chargé de l'Environnement : <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Jean-Michel Mandaba, Ministre Délégué, - Colonel Stevy Oyele, Directeur de la Faune, - Capitaine Jean Ndobalé, Directeur Adjoint de la Faune, - Monsieur Raymond Mbitikon, Chargé de mission,

	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Gustave Doungoube, Chargé de mission, - Monsieur Jean-Michel Borie, Conseiller technique, - Docteur Von Horsten, Conseiller du Ministre et des Projets, <ul style="list-style-type: none"> • Présidence de la République : - Monsieur Joseph Kiticki-Kouamba, Conseiller Diplomatique du Chef de l'Etat. <p>4. Autres acteurs impliqués :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ANDE (Agence Nationale de Développement de l'Elevage) : - Monsieur Raphaël Ngaye-Yankoisset, Directeur Général. • FIDE (Acronyme non défini): - Monsieur Alphonse Kota Ginza, Directeur. • Acteurs locaux : - Monsieur François Marchetti, concessionnaire de secteur de chasse dans la zone du projet. • COOPI (Coopération italienne) : - Madame Matilde Ceravolo. • Service de Coopération et d'Action Culturelle (Ambassade de France) : - Monsieur Jacques Guillemin.
--	---

→ *Mission 4*

Intitulé de la mission	Présence des éleveurs de gros bétail dans la Préfecture du Haut Mbomou
Dates de la mission	Du 3 au 17 juillet 2006
Lieu de la mission	Préfecture du Haut Mbomou (Zémio, Mboki et Obo)
Missionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Pounanguere Marius Sébastien, Animateur-Coordonnateur de la Direction de l'Animation Mutualiste (FNEC), Région 6 ; - Monsieur Ousman Shehou, Directeur de l'Animation Mutualiste.
Objectifs de la mission	<ol style="list-style-type: none"> 1. Localiser les groupements d'éleveurs et les campements des principaux éleveurs - Identifier les autochtones pratiquant l'élevage bovin ; 2. Identifier les différents types de conflits d'usage de l'espace existant et leurs modalités de règlement ; 3. Rechercher des cartes des terroirs et des zones d'intérêt cynégétique et localiser les principaux terroirs agricoles ; 4. Lister les institutions ou structures intervenant dans les différentes localités ; 5. Recueillir le sentiment des autorités et de certains « leaders » par rapport à la présence des éleveurs.
Résultats de la mission	<p>Sous préfecture de Zémio (Zone d'Intérêt cynégétique)</p> <p><i>Objectif n°1 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois GIP constitués d'éleveurs à majorité Peuls reconnus par la FNEC ; • Beaucoup d'éleveurs n'appartenant à aucun GIP ; • Eleveurs (appartenant ou non à des GIP) installés aux environs des différents cours d'eau (Ouarra, Ngoa, Kerré, Barh, Guinékoumba, Kitessa Banangui et Djemah) ; • Un seul autochtone pratique l'élevage mixte des bovins (Zébu Mbororo et Baoulé trypanotolérant).

	<p>Objectif n° 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Types de conflits d'usage de l'espace existant :<ul style="list-style-type: none">- Dégâts aux cultures occasionnés par les bovins appartenant aux éleveurs transhumants ;- Destruction des bovins par les autochtones (empoisonnement, armes artisanales, pièges) ;- Feux de brousse provoqués par les éleveurs pour avoir de jeunes pousses,- Conduite des bovins dans les zones d'Intérêt cynégétique exploitées par les sociétés de safaris de chasse (ZIC) ;- Braconnage des animaux dans les ZIC.• Règlement des conflits d'usage : Normalement à l'amiable mais il est à noter que les éleveurs sont mal accueillis. <p>Objectif n° 3 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Obtention des cartes de terroirs et des zones d'intérêt cynégétique ;• Terroirs agricoles situés aux abords du fleuve Mbomou et au Nord du village de Zémio. <p>Objectif n° 4 :</p> <p>Institutions intervenant dans la sous-préfecture de Zémio en dehors de la FNEC :</p> <ul style="list-style-type: none">• Jeunesse Unie pour la Protection de l'Environnement du Haut Mbomou (JUPEHB) ;• Volontaires Unis pour le Développement de la Ville de Zémio (VUDEZ) ;• Association pour la Lutte contre la Stérilité dans le Haut Mbomou (ALUSTEHB) ;• Association pour les Initiatives Communautaires (APICOZ). <p>Mboki (Sous préfecture d'Obo)</p> <p>Objectif n° 1 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Cinq GIP constitués d'éleveurs reconnus par la FNEC ;• Forte concentration d'éleveurs Peuls n'appartenant à aucun groupement ;• Un seul autochtone, membre du GIP de Mboki centre pratique l'élevage de bovins ;• Nombreux natifs de la localité qui élèvent des petits ruminants (ovins et caprins). <p>Objectif n° 2 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Types de conflits d'usage de l'espace existant :<ul style="list-style-type: none">- Destruction des champs par les bovins ;- Non respect des zones réservées aux pratiques agricoles ;- Usage d'arme de guerre par les éleveurs dans les campements en cas de litige ;- Ignorance totale de l'existence de la ZIC.• Règlement des conflits d'usage : à l'amiable (éleveurs bien accueillis à Mboki).
--	---

	<p>Objectif n° 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtention des cartes de terroirs et des zones d'intérêt cynégétique ; • Aucune délimitation de zones réservées à l'élevage car il s'agit d'une ZIC ; • Agriculture pratiquée partout où le sol est fertile. <p>Objectif n° 4 : Institutions intervenant dans la sous-préfecture de Zémio en dehors de la FNEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Haut Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR) ; • Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) ; • Croix Rouge Centrafricaine. <p>Obo (Chef lieu de la Préfecture du Haut Mbomou)</p> <p>Objectif n°1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un groupement d'éleveurs reconnu par la FNEC ; • Campements d'éleveurs situés vers les cours d'eau de Kéré et Ouando et près des villages de Koukouko et Ouagou. <p>Objectif n°2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même type de conflits d'usage existant qu'à Zémio et Mboki ; • Règlement des conflits d'usage : A l'amiable. <p>Objectif n°3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Obtention des cartes de terroirs et des zones d'intérêt cynégétique ; • Concentration d'agriculteurs autour de la ville d'Obo et aux abords du fleuve Mbomou. <p>Objectif n°4 : Institutions intervenant dans la sous-préfecture de Zémio en dehors de la FNEC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Médecins Sans Frontière (MSF) ; • HCR ; • JUPEHB.
--	---

→ *Mission 5*

Intitulé de la mission	Présentation du Projet « Appui à la résolution des conflits d'usage de l'espace dans le Mbomou et le Haut Mbomou, Est Centrafricain - RCA" »
Dates de la mission	4 août 2006
Lieu de la mission	Bangassou
Missionnaire	Monsieur Youssoufa Y. Mandjo, Secrétaire Général de la FNEC
Objectifs de la mission	1. Présenter le Projet 2. Présenter les objectifs de la FNEC face à ce nouveau Projet
Résultat de la mission	1. Projet présenté à l'auditoire suivant : - Monsieur Selonkoue Etienne, Secrétaire Général de la Préfecture du Mbomou, - Monsieur Kossingou Bernard, Délégué Régional zone n°4, - Monsieur Shehou Ousman, Directeur de l'Animation Mutualiste de la FNEC,

	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Pounanguéré Marius Sébastien, Coordonnateur Région n°6 de la FNEC, - Monsieur Djigbaya Benjamin, Chef du secteur vétérinaire de Bangassou, - Monsieur Liba Richard, Chef de Cantonnement Forestier de Bangassou, - Monsieur Inikapkio, Conseiller représentant du Maire de Bangassou, - Nombreux éleveurs. <p>2. Les objectifs suivants de la FNEC face à ce nouveau projet ont été présentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de vie des éleveurs ; • Défendre les intérêts matériels et moraux des éleveurs ; • Faire cohabiter pacifiquement les éleveurs et les agriculteurs ; • Augmenter le cheptel bovin en RCA ; • Approvisionner de manière régulière les marchés à bétail en RCA et à Bangui (PK12) en particulier ; • Sensibiliser les autochtones agriculteurs à l'apprentissage du métier d'éleveur de bovins.
--	---

→ *Mission 6*

Intitulé de la mission	Identification des zones à problèmes liés à la présence des éleveurs pour l'exploitation des terroirs par les différents usagers
Dates de la mission	Du 20 novembre au 7 décembre 2006
Lieux de la mission	Rafaï, Zémio, Mboki et Obo
Missionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Pounanguéré Marius Sébastien, Coordonnateur de la Région n°6 / FNEC - Monsieur Moussa Youssoufa, Formateur Régional n°6/FNEC - Monsieur Monoligouna Justin, Animateur Région 6/ EF
Objectif de la mission	Identifier les zones à problèmes liés à la présence des éleveurs pour l'exploitation des terroirs par les différents usagers à Rafaï, Zémio, Mboki et Obo
Résultat de la mission	<p>Rafaï</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présence des éleveurs créant des conflits avec les sociétés de Safari • Population d'agriculteurs acceptant les éleveurs (malgré les dégâts dans les champs, ils trouvent toujours une solution à l'amiable) ; • Le chef de cantonnement forestier (Mr Batinga Faustin) propose que les éleveurs occupent la zone aux alentours de Gonforo situé à 15 km de Rafaï sur l'axe Bangassou-Rafaï ; • l'éleveur Ardo Zawo Wammi, chef de groupe des éleveurs se trouve dans une zone interdite où sont aménagées des salines pour les animaux sauvages. Le responsable de la zone cynégétique demande à ce qu'il s'installe aux alentours de Kitessa. <p>Zémio</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ardo Zoubairou Bi Zaiga, Président de la FERGEC n°6, installé à 12 km de Zémio n'a pas de problèmes avec les agriculteurs (mesures mises en place pour éviter les dégâts champêtres). Par contre, il a des problèmes avec les sociétés de safari et,

	<p>par conséquent, se propose de quitter la zone pour s'installer à Derbissika ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ultimatum donné par le responsable d'une société de safari pour que les éleveurs quittent les zones interdites ; • Le Maire de la ville de Zémio estime que les sociétés de safari apportent plus en terme de recettes que les éleveurs ; • le sous-préfet de Zémio s'oppose à l'installation définitive des éleveurs dans le haut Mbomou. <p>Mboki</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maire de Mboki souhaite une installation définitive des éleveurs dans la sous-préfecture d'Obo. Pour lui, la présence des éleveurs contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations ; • Toutes les autorités locales considèrent que les éleveurs sont les bienvenus. <p>Obo</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le maire d'Obo apprécie la présence des éleveurs mais propose qu'ils s'installent dans le sud-ouest d'Obo (le Nord étant interdit) ; • Le Chef de Cantonnement d'Obo a reçu l'ordre de la part de sa hiérarchie de refouler les éleveurs. Faute de moyens nécessaires il a demandé aux éleveurs de respecter la zone nord qui leur est interdite.
--	--

→ *Mission 7*

Intitulé de la mission	Évaluation des activités du Projet après l'année 1 à travers des entretiens et des réunions avec les autorités locales et les représentants des usagers de l'Espace dans le Mbomou et Haut Mbomou.
Dates de la mission	Du 28 mars au 20 avril 2007
Lieux de la mission	Pombolo, Bangassou, Rafai, Zémio, Mboki
Missionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Professeur Jean François Dobremez, administrateur IGF, chef de mission ; - Monsieur Aladji Adamou Bi Ousmanou, Lamido, Maire de la commune d'élevage de Ourodjafoun ; - Monsieur Aladji Djaiga Bi Manou, Lamido, Maire de la commune d'élevage de Pombolo ; - Monsieur Youssoufa Y. Mandjo, Secrétaire général de la FNEC, coordonnateur national du projet ; - Docteur Koumanda Kotogné, Secrétaire général adjoint de la FNEC ; - Monsieur Simplicie Toubaro, Directeur Régional de l'ANDE région Est ; - Monsieur Issa Bi-Amadou, Assistant Technique du Directeur de l'Animation Mutualiste de la FNEC ; - Monsieur Idriss Maloum, Attaché du Protocole du SG/FNEC ; - Monsieur Maloum Seini, Coordonnateur régional de la FNEC, région n°4 ; - Monsieur Marius Pounangéré, Coordonnateur régional de la FNEC, région n°6, Animateur du Projet ; - Monsieur Youssoufa Moussa, Formateur régional, région n°6, Animateur du Projet ; - Monsieur Joseph Boyfini, Animateur FNEC, Sibut ; - Monsieur Justin Monoligouna, Capitaine des Eaux et Forêts, Animateur du Projet.

<p>Objectifs de la mission</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des réunions avec les usagers de l'espace dans la zone du projet ; 2. rencontrer les autorités locales pour leur présenter le projet et ses premiers résultats ; 3. Faire des observations et des constats sur les sources de conflits potentiels ou avérés.
<p>Résultats de la mission</p>	<p>Pombolo</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réunions ou entretiens <ul style="list-style-type: none"> • Réunion avec les éleveurs, les agriculteurs, les artisans miniers, les chasseurs, et les commerçants ; 101 éleveurs et fils d'éleveurs présents. 2. Personnalités rencontrées présentes à la réunion <ul style="list-style-type: none"> • Sous préfet de Gambo, • Chefs des quartiers et chefs des groupes et Agents Animateurs relevant du Projet. 3. Observations et constats Les Conflits éleveurs et agriculteurs sont souvent réglés à l'amiable, il règne une vie harmonieuse entre les éleveurs et les autres usagers de l'espace. Ceci est dû au fait que l'installation des éleveurs dans cette localité est très ancienne (plus de 30 ans). <p>Bangassou</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réunions ou entretiens <ul style="list-style-type: none"> • Entretien avec les autorités locales 2. Personnalités rencontrées présentes à la réunion <ul style="list-style-type: none"> • le Préfet du Mbomou, • l'Inspecteur Préfectoral des Eaux et Forêts et ses collaborateurs, • l'Assistant du Délégué Régional de l'Agriculture, • les Chefs des secteurs d'élevage ANDE. 3. Observations et constats <ul style="list-style-type: none"> • Dans le plan de développement local de la Préfecture de Mbomou, une place est réservée à l'élevage. Les zones situées au sud de Rafaï sont réservées à l'élevage ; • En général, La cohabitation ne pose pas de problèmes. La commune d'Elevage de Pombolo est installée dans la Sous-préfecture de Gambo depuis plus de 30 ans ; • Un problème récent a été signalé : les éleveurs qui vivaient depuis une dizaine d'année à proximité du fleuve ont été contraints de quitter leur campement à cause d'une part des menaces des hippopotames et d'autre part d'un conflit d'usage de l'espace pastoral qui les oppose aux agriculteurs de la zone. <p>Rafai</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réunions ou entretiens

	<ul style="list-style-type: none">• Réunion avec les autorités locales et les usagers de l'espace. <p>2. Personnalités rencontrées présentes à la réunion :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sous-préfet de Rafai,• Responsable du projet Forêt Bangassou. <p>3. Observations et constats</p> <ul style="list-style-type: none">• Les éleveurs transhumants en provenance du Soudan et du Tchad font peur aux populations locales car selon certains témoins ceux-ci seraient armés et menaceraient les autochtones avec leurs armes du genre Kalachnikov ;• Ce phénomène est observé dans la sous préfecture de Djema. <p>Zémio</p> <p>1. Réunions ou entretiens</p> <ul style="list-style-type: none">• Réunion avec les autorités locales et les usagers de l'espace. <p>2. Personnalités rencontrées présentes à la réunion</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Sous préfet de Zémio,• le Maire de la Ville de Zémio,• l'Inspecteur Préfectoral des Eaux et Forêts,• le Chef de cantonnement forestier de Zémio <p>3. Observations et constats</p> <ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des personnalités rencontrées demandent le départ immédiat des éleveurs. Ils menacent même les éleveurs de représailles armées en cas de refus de quitter Zémio. Le chef de cantonnement forestier de Zémio et son équipe ont saisi et abattu six bœufs égarés dans les zones interdites ;• La mission a recommandé aux éleveurs de respecter les zones de chasse et de s'éloigner ;• La réunion a décidé que les éleveurs regagnent la localité de Kitessa en attendant des solutions négociées avec les hautes autorités de l'Etat. <p>Mboki</p> <p>1. Réunions ou entretiens</p> <ul style="list-style-type: none">• Réunion avec les autorités locales et les usagers de l'espace les éleveurs, les commerçants à bétail. <p>2. Personnalités rencontrées présentes à la réunion</p> <ul style="list-style-type: none">• Le Maire de Mboki,• les chefs des groupes et des quartiers. <p>3. Observations et constats</p> <ul style="list-style-type: none">• Aucun problème de cohabitation ne se pose dans cette zone ;• Le marché à bétail de Mboki draine chaque jour plus de 250 bœufs de bonne qualité destinés aux marchés de Bangui et de Brazzaville.
--	---

3.2.2. Création des groupements

L'organisation des éleveurs en groupements est l'un des objectifs prioritaires du projet.

→ Haut Mbomou

Avant la mise en place du projet, le Haut Mbomou comptait un seul groupement, celui de Zémio 1 créé à la demande de la famille Ardo Oumarou qui est installée dans la localité depuis plus de 20 ans.

Depuis le démarrage du projet, 8 nouveaux GIP et 2 FELGIP ont été créés dans le Haut Mbomou.

Tableau 2 : Caractéristiques des GIP dans le Haut Mbomou

Sous-préfecture	Noms des groupements existants	Nombre d'adhérents	Noms des présidents	Date de création ou de relance des activités
Zémio	Zémio 1	47	Ardo Oumarou	Décembre 2005
	Zémio 2	40	Ardo Hammadou	Avril 2006
	Zémio 3	38	Ardo Ousmanou	Avril 2006
Obo	Mboki 1	86	Ardo Zompoussou	Mai 2006
	Mboki 2	42	Ardo Souaibou	Mai 2006
	Mboki 3	55	Ardo Damsi	Mai 2006
	Mboki 4	80	Ardo Manou	Mai 2006
	Mboki 5	64	Ardo Shefou	Mai 2006
	Tawizam	30	Ardo Issa	Mai 2006
Djema	Aucun		Aucun	Aucun
TOTAL	9 GIP	482		

Certains de ces GIP réalisent des activités économiques. C'est notamment le cas du GIP de Mboki 1 (petits commerces) et du GIP de Mboki 5 (commerce du bétail).

Tableau 3 : Caractéristiques des FELGIP dans le Haut Mbomou

Sous-préfectures	Nom de la FELGIP	Siège de la FELGIP	Date de création	Nom du président et résidence
Obo	FELGIP d'Obo	Mboki	Avril 2006	Ardo Zompoussou / Mboki
Zémio	FELGIP de Zémio	Zémio	Avril 2006	Ardo Zoubairou Bi Djaiga / Zémio

→ Mbomou

9 GIP et 2 FELGIP ont été créés dans le Mbomou depuis le démarrage du projet

Tableau 4 : Caractéristiques des GIP dans le Mbomou

Sous-préfecture	Noms des groupements existants	Nombre d'adhérents	Noms des présidents	Date de création ou de relance des activités
Bangassou	Ngamana	25	Ardo Wammi	Juin 2006
	Passi	15	Ardo Sallé	Juin 2006
	Bondo	28	Ardo Abdou	Juin 2006
	Badjamou	32	Ardo Moussa	Juin 2006
Gambo	Pombolo 1	112	Ardo Younoussa	Juillet 2006
	Pombolo 2	48	Ardo Djaiga	Juillet 2006
	Madina 1	35	Ousmanou	Juillet 2006
	Madina 2	30	Aliou	Juillet 2006
	Boungou	25	Ardo Bakari	Juillet 2006
Bakouma	Aucun		Aucun	Aucun
Ouango	Aucun		Aucun	Aucun
TOTAL	9 GIP	350		

Tableau 5 : Caractéristiques des FELGIP dans le Mbomou

Sous-préfectures	Nom de la FELGIP	Siège de la FELGIP	Date de création	Nom du président
Bangassou	FELGIP de Bangassou	Bangassou	Janvier 2007	Ardo Wammi
Gambo	FELGIP de Gambo	Pombolo	Avril 2006	Ardo Younoussa Bi Djaiga

3.2.3. Appui/conseil aux Groupements

L'appui/conseil aux Groupements fait aussi partie des objectifs prioritaires de la FNEC et par conséquent du Projet. Cette activité est réalisée par le réseau d'animateurs, formateurs et coordonnateurs régionaux de la Direction de l'Animation Mutualiste en collaboration avec la FERGEC n°6 qui participe au financement de certaines activités.

Ces activités se résument comme suit :

- Appui à la gestion administrative et financière des groupements par des conseils et des formations ainsi que par la mise en place des outils de gestion tels que les livres de caisses, les cahiers de gestion des stocks, les fiches des ventes journalières etc ;
- Appui à la formulation des microprojets de mise en place des mini-pharmacies vétérinaires au sein des groupements, ceux-ci étant autorisés à vendre les médicaments vétérinaires à leurs adhérents ;
- Appui au contrôle des caisses ;
- Animation et sensibilisation sur des thèmes tels que :

- La protection de l'environnement, les feux de brousses, le respect des zones protégées (SAFARI), le processus de la mise en place des CMGRN ;
- La défense des intérêts moraux et matériels des adhérents ;
- Le processus de la mise en place des forums de médiation ;
- La prévention et la gestion des conflits, l'importance du rôle que les Fédérations Locales seront amenées à jouer à terme dans le cadre de la résolution des conflits. ;
- Les droits de l'homme ;
- Le VIH/sida, les maladies infantiles et les soins de santé primaires ;
- L'élevage bovin, la sécurisation des zones d'élevage ;
- La scolarisation des enfants et l'alphabétisation des adultes ;
- Les activités génératrices des revenus ;
- La participation des groupements dans la mise en place des œuvres sociales: écoles villageoises, pharmacies communautaires, construction de points d'eau, etc. ;
- La mobilisation des fonds pour réaliser des activités économiques et sociales d'envergure par l'intermédiaire des Fédérations locales.

3.2.4. Formation des agents du Projet

Pour suivre et dynamiser les activités menées aussi bien par les GIP que par les FELGIP et les FERGEC et, afin de pouvoir accompagner ces organisations paysannes non seulement vers une réelle autopromotion, mais aussi vers une harmonisation de la cohabitation entre elles et la population autochtone, les agents de la FNEC affectés dans la région ont reçu des formations dans divers domaines aussi bien au niveau national qu'international.

Ainsi formés, les cadres et agents de la FNEC affectés au projet développent un programme de formation dans les domaines suivants : alphabétisation, posologie des médicaments vétérinaires, environnement institutionnel des groupements, gestion administrative et financière des groupements.

D'autres besoins en formation des éleveurs seront identifiés et les formations seront réalisées dans le cadre des activités de la deuxième année du projet.

3.2.5. Identification des conflits

3.2.5.1. Personnes ou groupes concernés par les conflits

De manière générale, les conflits pour l'espace en RCA concernent surtout les oppositions entre éleveurs et agriculteurs. Cependant les choses sont beaucoup plus complexes. En effet, les conflits liés à l'élevage ou plutôt à l'espace, qui éclatent dans le pays et particulièrement dans les Préfectures du Mbomou et du Haut-Mbomou, impliquent peu ou prou toutes les personnes présentes à un moment ou à un autre sur le territoire et tous les organismes. Réduire ces conflits à la présence des éleveurs est non seulement simpliste, mais inexact. En outre, cela semble désigner la cause et l'origine des conflits et du même coup ostraciser tout un groupe socio-professionnel qui est d'ailleurs de plus en plus varié.

Sont ainsi effectivement concernés par des conflits éventuels, directement ou indirectement :

- les agriculteurs (agriculteurs *sensu stricto*, agriculteurs-éleveurs, agriculteurs-chasseurs),
- les éleveurs locaux sédentaires transhumants ou récemment sédentarisés,
- les éleveurs étrangers transhumants ou récemment installés,

- les organisations socioprofessionnelles de l'élevage (FNEC, GIP, FELGIP, FERGEC),
- les braconniers (locaux occasionnels, étrangers occasionnels ou organisés en bandes),
- les coupeurs de route,
- les représentants de l'État : Préfets, sous-Préfets, administrations de l'élevage (ANDE, directeurs régionaux, délégués), services et agents des Eaux et forêts (directeurs régionaux, inspecteurs, chefs de cantonnement), police et gendarmerie, justice,
- les amodiataires de secteurs de chasse, les organisateurs de safaris, les villages bénéficiaires de ZCV,
- les habitants et commerçants des petites villes et villages en zone d'élevage,
- les pouvoirs locaux (chefs de village, maires, maires des communes d'élevage),
- les associations villageoises.

3.2.5.2. Les différentes manifestations des conflits classiques

Les conflits qui opposent les agriculteurs et les éleveurs sur le territoire centrafricain ne sont pas tous liés à l'utilisation de l'espace, mais ceux-ci sont sans doute les plus anciens et les plus connus. Les manifestations sont aujourd'hui beaucoup plus complexes et impliquent tous les acteurs et toutes les activités.

Ce qu'il est convenu d'appeler "**dégâts aux cultures**" recouvre :

- La **destruction de récolte**. Les modalités et la gravité de ces conflits sont très variées. Des animaux échappent à leur(s) gardien(s) et traversent un champ en mangeant quelques tiges de maïs, de riz, quelques feuilles de haricots, de patate douce, de manioc. Si cela ne se renouvelle pas, ce n'est pas grave.
- Le **gardiennage défectueux** ou carrément absent, ce qui semble de plus en plus fréquent, surtout la nuit, est un facteur aggravant. Les animaux peuvent alors détruire une récolte.
- Le **pâturage volontaire** dans une parcelle cultivée peut être la conséquence d'une malveillance avérée, ou d'un manque total de ressources fourragères naturelles.
- Les **champs-pièges** sont une pratique de certains agriculteurs à la recherche de compensations financières. Cela consiste à mettre en culture une parcelle isolée en zone non agricole ou en zone pastorale et à ne pas la clôturer. Un tel champ est évidemment voué à la destruction par le bétail.
- Le **vol de récolte** se résume la plupart du temps à des nécessités alimentaires immédiates et n'est pas forcément le fait d'un éleveur.

Mais, les bovins des éleveurs peuvent être victimes de comportements divers :

- **Tuerie de bétail**. Cette pratique recouvre toute forme d'appropriation délictueuse d'animaux par abattage. Ce ne sont pas seulement des agriculteurs victimes de dégâts qui se livrent à de telles exactions, mais aussi parfois d'autres éleveurs, locaux, transhumants ou étrangers, des chercheurs de diamants, des chasseurs en mal de gibier sauvage, des agents de la police, de la gendarmerie ou de l'armée...
- **Vol de bétail**. C'est généralement le fait d'autres éleveurs, des transhumants, plutôt étrangers, qui prétendent souvent s'être trompés en rassemblant leurs troupeaux.

- **Empoisonnement de bétail.** C'est une des formes de conflits pour l'eau et les points d'eau. Ces empoisonnements, volontaires ou accidentels (utilisation d'ichtyotoxiques pour la pêche), concernent non seulement des animaux, mais aussi des agriculteurs, des pêcheurs, des chercheurs de diamants et des éleveurs. Ces mêmes personnes peuvent d'ailleurs être à l'origine des empoisonnements.

Ces interactions sont des grands classiques en République Centrafricaine. Elles ont été relevées par tous les observateurs et fort bien synthétisées en 2004 par Guy-Florent Angoki-Mpoko, spécialiste des relations agriculteurs/éleveurs dans son pays. Elles étaient fréquentes, voire quotidiennes dans les grandes régions traditionnelles d'élevage de l'Ouest et du centre et conduisaient malheureusement à de nombreuses morts d'hommes. Dans le Mbomou et le Haut-Mbomou, elles sont encore et heureusement très rares.

Ainsi, les divers entretiens avec les Préfets et sous-Préfets, ont permis de relever *moins de 15 conflits déclarés pour les deux Préfectures* au cours de l'année 2006.

3.2.5.3. Les conflits liés à la faune sauvage

La chasse et le braconnage sont à l'origine de conflits, limités certes, mais parfois violents dans le Mbomou et le Haut-Mbomou :

- Les **conflits de chasse banals** prennent parfois une dimension territoriale dès lors qu'un individu ou un groupe occupe l'espace. Cela vaut pour les nouvelles installations d'agriculteurs, de villages, de campements, de placeaux diamantifères, de camps de réfugiés. Les points d'eau sont évidemment des lieux où les conflits se cristallisent car ils servent d'abreuvoir pour la faune sauvage et domestique, mais aussi de sources pour les hommes, d'emplacements d'extraction de matériaux, de sites de recherche de diamants.
- Les **conflits entre braconniers locaux/éleveurs** sont liés au fait que les bergers dérangent la faune et que les animaux sauvages disparaissent ou deviennent plus méfiants.
- Les **conflits entre braconniers locaux** sont la manifestation d'une concurrence pour les mêmes proies et concernent tous les agriculteurs-chasseurs et les autres braconniers occasionnels.
- Les **conflits administration des Eaux et Forêts/éleveurs** constituent l'aspect officiel des conflits liés à la chasse. L'administration de la faune sauvage et de la chasse (l'inspecteur du Mbomou est basé à Bangassou, l'inspecteur du Haut-Mbomou est basé à Zémio) voit dans les éleveurs les principaux braconniers. L'impact des agriculteurs-chasseurs (ou plutôt des agriculteurs-braconniers), n'est pas souvent pris en compte, un peu comme si l'ancienneté des pratiques les intégrait totalement dans le fonctionnement « naturel » des milieux et des écosystèmes.
- Les **conflits autorités de Zémio/éleveurs et Associations de Zémio/éleveurs** relèvent du même type de relations que la précédente. Tant les autorités (sous-Préfet, Maire) que les associations de Zémio (JUPEHB et COCRENAHB - Coopérative des Conservateurs des Ressources Naturelles du Haut Mbomou) tiennent sensiblement le même discours que l'administration des Eaux et Forêts : les éleveurs sont les ennemis de la faune sauvage, de la forêt, et, d'une manière générale de l'environnement.

A noter : Ce type de conflit ne semble pas exister dans le Mbomou. Les Autorités de Rafai comme les Associations ou organismes du Mbomou (CLED de Madabazouma, CLED de Rafai, ADERAF) ont d'excellentes relations avec les

éleveurs et les agriculteurs-chasseurs qui collaborent à leurs activités et à leurs décisions.

- Les conflits **opérateurs de safari/éleveurs** sont un type de conflit majeur qui n'existe pas dans les régions traditionnelles d'élevage de RCA et qui dépasse les limites des territoires amodiés. La plupart des problèmes proviennent à priori de textes peu clairs et souvent contradictoires. En effet, il semblerait que selon les lois en vigueur (cf. § 1.2.), les surfaces situées en ZIC, mais qui ne sont pas expressément classées comme aires protégées, ne sont interdites formellement ni à l'élevage, ni à l'agriculture, ni à la recherche diamantifère, ni à l'extraction, ni à la cueillette, ni à la pêche, ni même à la chasse traditionnelle qui respecte la réglementation.

3.2.5.4. Procédure et règlement des conflits

3.2.5.4.1. Conflits ne relevant pas du pénal

La partialité anti-éleveurs est presque généralisée aux différents niveaux de décision. En cas de litige entre un éleveur et un agriculteur (ou autre corps de métier, mais le cas est rare) le conflit peut se régler dans différentes instances, s'il n'est pas réglé directement à l'amiable. Dans un ordre croissant, les niveaux d'instances sont : les villages, les groupements de villages, les communes, les sous-préfectures, les préfectures.

Selon les procédures officielles, les autorités devraient s'appuyer dans tous les cas d'une commission de constat qui évalue la nature et l'importance des dommages. Cette commission devrait comporter au moins un représentant des intérêts agricoles et au moins un représentant des intérêts des éleveurs. Or, Bien que l'organisation socioprofessionnelle des éleveurs soit très structurée (FNEC) tandis que celle des agriculteurs ne l'est pas ou mal, les éleveurs ne sont presque jamais représentés. En conséquence, le technicien de l'agriculture est souvent seul et son estimation le plus souvent partielle, voire irréaliste.

Souvent les dommages sont estimés, sans aucune référence, à des dizaines ou des centaines de milliers de FCFA. En principe le délégué de l'élevage (chef de poste vétérinaire) qui est un agent de l'Etat est au moins chargé de contrôler et contresigner le constat. Mais c'est à l'accusé de payer les frais de déplacement des estimateurs, des contrôleurs et le cas échéant des gendarmes. Ceci s'ajoute aux dommages et intérêts à verser au plaignant ainsi qu'à l'amende, inévitable en cas d'appel à la gendarmerie.

Les Préfets et sous Préfets du Mbomou et du Haut-Mbomou vérifient eux-mêmes ou font vérifier la cohérence des estimations. A Bangassou, les estimateurs³ sont extrêmement sérieux et collaborent. En 2006, ils ont traité 8 cas alors que 5 à 10 ans plus tôt, il n'existait aucun conflit. 5 plaintes ont été déposées à la DRA. Les estimateurs se sont déplacés sur les parcelles et ont profité de leur passage pour rassembler tous les utilisateurs de l'espace et les informer ou même les former. Ils ont fixé le montant des dégâts à rembourser à 1 000, 1 500, 2 000, 8 000 et 15 000 FCFA. Les frais d'estimation (carburant et temps passé par la DRA et la DRE), sont toujours bien supérieurs aux montants des indemnités.

3.2.5.4.2. Autres cas

Pour les cas pénaux, le passage par la gendarmerie et, le cas échéant, la justice est obligatoire. Toute plainte déposée à la gendarmerie doit être transmise au parquet et les

³ Le délégué de la DRE, ancien éleveur formé et le technicien de la DRA, responsable informatique régional.

coupables doivent être écroués en attente de jugement. Gendarmes et Procureur doivent mener l'enquête de terrain. Le manque de moyens entraîne souvent des dysfonctionnements.

4. PREMIER CONSTAT A L'ISSUE DE LA PREMIERE ANNEE

Les conflits d'utilisation de l'espace n'existaient pas dans les préfectures du Mbomou et du Haut Mbomou avant les grands changements économiques et politiques des dernières années. L'insécurité et l'appauvrissement dans les zones traditionnelles d'élevage du centre du pays ont provoqué l'arrivée massive d'une nouvelle catégorie d'utilisateurs du milieu, les éleveurs et leurs troupeaux. La situation internationale a provoqué elle aussi un afflux massif de réfugiés et d'éleveurs transhumants. Dans la grande majorité des cas, la nouvelle cohabitation s'est établie facilement au point qu'agriculteurs et éleveurs sont devenus non seulement partenaires mais aussi acteurs communs du développement local.

Cependant éleveurs, agriculteurs et autres utilisateurs de l'espace ont droit à la terre et à l'espace pour réaliser leurs activités respectives. Par conséquent, ils doivent partager les ressources naturelles et assurer leur utilisation durable.

La RCA ayant une tradition hospitalière légendaire doit également prévoir un cadre législatif et juridique favorable à l'installation définitive ou temporaire des pasteurs nomades centrafricains ou étrangers. Les populations autochtones doivent être encouragées à diversifier leurs sources de revenus grâce aux activités d'élevage et les éleveurs doivent également être encouragés à intégrer les activités agricoles dans leur mode de vie afin pour des raisons sociales et alimentaires.

Actuellement, l'organisation de la chasse sportive, sous l'égide du Ministère des Eaux & Forêts, assure une bonne conservation de la grande faune et des revenus élevés ainsi que des emplois, même temporaires, aux communautés locales.

En revanche, dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, et de l'exploitation minière le partage des territoires et l'organisation des activités doivent encore être améliorés.

- En matière d'agriculture, les cultures sur brûlis doivent être véritablement gérées pour éviter à la fois un gâchis de la ressource forestière et une meilleure utilisation des engrais naturels contenus dans les cendres des brûlis. Par ailleurs, la baisse de fertilité des sols semble inéluctable compte tenu des pratiques. L'introduction de l'agriculture de conservation est par conséquent à recommander.
- En matière d'élevage, il est nécessaire d'avoir une meilleure connaissance des effectifs bovins et une meilleure gestion des pâturages. En particulier, les problèmes des feux de brousse et de l'invasion des pâturages par l'herbe du Laos doivent être traités en priorité.
- Enfin l'exploitation minière se fait encore de façon totalement désordonnée et sans tenir compte des autres utilisateurs du milieu. Cependant, il faut reconnaître que le protocole de Kimberley concernant la commercialisation des diamants semble bien appliqué.

Les actions proposées pour les deux années à venir doivent participer à ces améliorations.

5. PERSPECTIVES POUR LA DEUXIÈME ANNÉE

Les perspectives d'avenir sont nombreuses et variées parmi lesquelles il faut faire un choix. On propose entre autres les activités suivantes :

5.1. Organisation d'un atelier réunissant tous les acteurs

L'organisation d'un atelier de plusieurs jours réunissant la totalité des acteurs apparaît essentielle à ce stade du Projet. En effet il est primordial d'asseoir autour de la même table les différents intervenants afin qu'ils trouvent ensemble des solutions pérennes consensuelles aux conflits existants.

5.2. Rassembler les textes législatifs pour diffusion

La situation actuelle de la législation sur l'élevage, la chasse, l'agriculture, la recherche diamantifère et toute autre activité liée aux territoires, est mal connue dans les préfectures éloignées de Bangui. De plus, les textes sont souvent difficiles d'accès, même pour les plus hautes autorités locales.

Il est donc nécessaire de rassembler rapidement et sous une forme simple, l'ensemble des textes législatifs et réglementaires, des jurisprudences et des commentaires sur les sujets concernés. Cette tâche pourrait être confiée à un juriste centrafricain.

Ce recueil de textes doit être diffusé auprès des autorités et des populations locales. Cette tâche sera confiée aux animateurs locaux de la FNEC.

5.3. Poursuivre l'organisation des éleveurs en GIP

Le recensement des éleveurs locaux et leur organisation en GIP doivent être poursuivis. En effet, on ne connaît absolument pas le pourcentage d'éleveurs organisés actuellement. Ceci est un frein total à toute forme d'organisation de l'élevage. Ces actions font partie des tâches naturelles de la FNEC.

Les sous-préfectures non encore couvertes par les groupements doivent être une priorité dans l'organisation structurelle des éleveurs. C'est le cas de Djema, Ouango, Bakouma et Rafai.

5.4. Mettre en place les Comités Mixtes de Gestion des Ressources Naturelles (CMGRN) et les forums de médiation

Un véritable travail d'animation et de concertation avec tous les usagers de l'espace, les associations et les confessions religieuses est nécessaire pour que tous ces acteurs acceptent de cohabiter avec les éleveurs. Pour cela, il est nécessaire et urgent de mettre en place des Comités Mixtes des Gestions de Ressources Naturelles (CMGRN) qui serviront de lieux de concertation et de prévention, de résolution des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs et faciliteront l'intégration des communautés peules dans les collectivités locales.

Ces comités regrouperont les délégués des GIP, FELGIP, FERGEC, UGEC, JUPEHB, VUDEZ, ALUSTEHB, ALCOZ etc....

La FNEC disposant déjà d'un personnel qualifié dans ce domaine pourra aider à renforcer les capacités des autres associations grâce à des actions de formation, de sensibilisation et d'animation.

5.5. Assurer la formation des délégués des GIP

Ces formations concerneront les domaines suivants : (i) techniques d'élevage, (ii) gestion des ressources naturelles, (iii) droits de l'homme, (iv) gestion et prévention des conflits, (v) alphabétisation et (vi) cartographie.

Elles auront les objectifs pédagogiques suivants :

- ✓ Apprendre aux délégués les techniques de gestion et la bonne gouvernance dans les associations ;
- ✓ Préparer les membres des CMGRN à la bonne gestion administrative et financière des fonds de développement local ;
- ✓ Analyser les facteurs des conflits, leur prévention, et leur gestion ;
- ✓ Apprendre aux éleveurs et aux agro-éleveurs les systèmes d'élevage en zone de conflit (gardienage, conduite des troupeaux, parcs de nuit etc.) ;
- ✓ Apprendre aux participants les méthodes de localisation sur cartes des zones cynégétiques d'accès interdits ;
- ✓ Apprendre aux membres des CMGRN la technique de formulation des microprojets générateurs des revenus ;
- ✓ Apprendre aux acteurs les principes des droits de l'homme et des minorités conformément aux chartes des Nations Unies ;
- ✓ Apprendre aux usagers de l'espace les bonnes méthodes de gestion des ressources naturelles et les techniques culturelles en zone de forêt (agriculture de conservation).

5.6. Proposer un zonage d'utilisation des territoires dans les préfectures du Mbomou et du Haut Mbomou

Comme il a été tenté déjà dans le programme "Forêt de Bangassou", il est nécessaire de définir un zonage pour éviter tout conflit d'utilisation des territoires. Ce Programme a montré que les CMGRN semblent les mieux adaptés pour proposer les zones dévolues à chaque activité. Cette opération était d'ailleurs prévue dans la proposition de Projet à la Communauté Européenne. Les partenaires du Projet participeront comme conseil ou comme acteur à cette délimitation.

5.7. Organiser des réunions de sensibilisation et d'animation

Ces réunions seront destinées aux autorités de Zémio, Djema, Rafai, Bangassou et Obo. Elles porteront sur les thèmes relatifs à la contribution de l'élevage bovin au développement des collectivités.

6. CONCLUSION

Nous pouvons qualifier cette période, qui s'est déroulée en grande partie pendant la saison des pluies 2006, de phase de lancement ou de mise en place du Projet.

Au cours de cette première phase, les intentions du Projet ont été expliquées aux autorités locales, aux éleveurs, aux agriculteurs, aux chasseurs, ainsi qu'à tous les autres acteurs locaux.

Il apparaît prioritaire de bien expliquer le cadre réglementaire (i) des Zones d'intérêts Cynégétiques, (ii) des droits des agriculteurs et (iii) des droits des éleveurs, afin d'éliminer les incompréhensions et les malentendus qui sont sources de conflits.

Ce constat met clairement en évidence l'importance de continuer à organiser/structurer les acteurs en présence pour pouvoir : (i) mieux les informer, (ii) mieux les impliquer dans la résolution des conflits et (iii) mieux les aider à progresser dans l'intérêt général.

Nous sommes convaincus de la nécessité de persévérer dans cette démarche, malgré un contexte difficile lié à l'instabilité régionale, car il y a malheureusement peu d'autres initiatives locales de paix comme celle-ci dans la région.

Les évolutions futures des sociétés doivent être prises en compte pour prévenir des conflits à long terme. Les ressortissants du Haut Mbomou pourront envisager de diversifier leurs activités de production en intégrant l'élevage dans le système de production agricole. On doit donc encourager les générations futures du Haut Mbomou cohabiter entre usagers de l'espace, y compris les éleveurs. Pour cela, il est nécessaire de réserver aux éleveurs un espace pastoral pour vivre en harmonie avec les autres communautés et les éleveurs doivent aussi apprendre à respecter les usages autres que pastoraux.

La révision de certaines dispositions des lois portant organisation et fonctionnement de l'élevage en Centrafrique qui datent des années 60 ainsi que du Code forestier centrafricain semble nécessaire pour prévoir une place aux éleveurs dans la préfecture du Haut Mbomou pour l'instant considérée strictement comme zone d'intérêt cynégétique.

7. BUDGET PREVISIONNEL DE L'ANNÉE 2 (AVRIL 2007- MARS 2008)

DEPENSES	Unité	TOUTES LES ANNEES			ANNEE 1	ANNEE 2 (Avril 2007/Mars 2008)		
		# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)	(Avril 2006/Mars 2007)	# d'unités	Coût unitaire (en EUR)	Coûts (en EUR)
1. Ressources humaines								
1.1 Salaires (montants bruts + charges, personnel local)								
1.1.1 Technique : 1 chauffeur	Par mois	36	150	5 400,00	1 350,00	12	150	1 800,00
1.1.2 Administratif/ personnel de soutien : 2 animateurs	Par mois	72	230	16 560,00	2 070,00	24	230	5 520,00
1.2 Salaires (montants bruts, personnel expatrié/international)	Par mois	0	0	0,00		0	0	0,00
1.3 Per diems pour missions/voyages				0,00				0,00
1.3.1 A l'étranger (personnel affecté à l'Action)	Per diem	70	100	7 000,00	3 200,00	35	100	3 500,00
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'Action)	Per diem	300	8	2 400,00	600,00	100	8	800,00
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	Per diem	420	8	3 360,00	735,00	150	8	1 200,00
Sous-total Ressources humaines				34 720,00	7 955,00			12 820,00
2. Voyages								
2.1. Voyages internationaux : Paris-Bangui AR	Par vol	6	1400	8 400,00	4 667,91	2	1400	2 800,00
2.2. Trajets locaux pour les missions internationales : locations avions cessna Bangui-Obo AR	Par vol	4	4000	16 000,00	5 488,00	1	4000	4 000,00
Sous-total Voyages				24 400,00	10 155,91			6 800,00
3. Matériel et fournitures								
3.1 Achat de véhicule	Par véhicule	1	28000	28 000,00	0,00	1	28000	28 000,00
3.1 Achat de moto	par moto	5	5000	25 000,00	0,00	5	5000	25 000,00
3.2 Mobilier, matériel d'ordinateur		0	0	0,00	0,00	0	0	0,00
3.3 Pièces détachées/matériel pour machines, outils		0	0	0,00	0,00	0	0	0,00
3.4 Autre (préciser)		0	0	0,00	0,00	0	0	0,00
Matériel de terrain pour animateurs (lampes torches, lits de camp, moustiquaires, machettes, chaussures)	Par an	1	5400	5 400,00	4 050,00	0	5400	0,00
Sous-total Matériel et fournitures				58 400,00	4 050,00			53 000,00
4. Bureau local/coûts de l'Action								
4.1 Coût du/des véhicules	Par mois	36	900	32 400,00	8 387,00	12	900	10 800,00
4.2 Location de bureaux	Par mois	0	0	0,00	0,00	0	0	0,00
4.3 Consommables - Fournitures de bureau	Par mois	36	30	1 080,00	270,00	12	30	360,00
4.4 Autres services (tél/fax, électricité/chauffage, maintenance)	Par mois	36	150	5 400,00	1 350,00	12	150	1 800,00
Sous-total Bureau local/coûts de l'Action				38 880,00	10 007,00			12 960,00
5. Autres coûts, services								
5.1 Publications	Par an	3	300	900,00	305,00	0	300	0,00
5.2 Etudes, recherche								
Appui technique expatrié	Par jour	90	330	29 700,00	10 560,00	35	330	11 550,00
Appui technique local	Par jour	45	80	3 600,00	900,00	20	80	1 600,00
5.3 Coûts d'audit		0	0	0,00	0,00	0	0	0,00
5.4 Coûts d'évaluation	Par jour	12	450	5 400,00	0,00	0	450	0,00
5.5 Traduction, interprètes	Par jour	0	0	0,00	0,00	0	0	0,00
5.6 Services financiers (gestion de compte, transferts bancaires)	Par an	3	1500	4 500,00	27,50	1	1500	1 500,00
5.7 Coûts des conférences/séminaires	Par an	6	250	1 500,00	375,00	2	250	500,00
5.8 Actions de visibilité : Emissions radio, articles journeaux	Par an	3	250	750,00	187,50	1	250	250,00
Sous-total autres coûts, services				46 350,00	12 355,00			15 400,00
6. Autre								
Fonds de développement local (mise en place seulement)					0,00			0,00
6.2 ...					0,00			0,00
6.3 ...					0,00			0,00
Sous-total Autre				15 000,00	0,00			0,00
7. Sous-total Coûts directs de l'Action (1.-6.)				217 750,00	44 522,91			100 980,00
8. Coûts administratifs (maximum 7 % de 7-Total des coûts éligibles directs de l'Action) : 6,5%				15 242,50	3 116,60			7 068,60
9. Total Coûts éligibles de l'Action (7.+ 8.)				232 992,50	47 639,51			108 048,60